

LE RAPPORT
D'ORIENTATION
BUDGÉTAIRE 2019 BUDGET
VILLE

Conseil municipal du 06/12/2018

Plan

2

- Contexte général
 - Contexte international
 - Contexte national
 - Situation des finances publiques
 - Le projet de loi de finances
- Tendances budgétaires et orientations
 - Les recettes de fonctionnement
 - Les dépenses de fonctionnement
 - La section d'investissement
 - La dette communale
- L'évolution des finances communales



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

Contexte général : la situation économique
et sociale

Le contexte international

4

L'Europe et la Zone Euro

La croissance en zone euro s'affaiblit en 2018 après une remontée en 2017. Les 2 premiers trimestres affichent une croissance de seulement 0,4% pour atteindre au 3ème trimestre 0,2%.

La croissance semble donc progressivement fragilisée par une plus faible contribution des échanges commerciaux, sous l'effet d'un affaiblissement du commerce mondial. L'environnement international se révèle moins porteur notamment en raison de la remontée des prix du pétrole, des tensions commerciales et géopolitiques entre la Chine et les Etats-Unis, des difficultés des pays émergents. Cela est également le cas au sein même de l'Europe en raison du Brexit et du récent rejet du budget italien en octobre dernier.

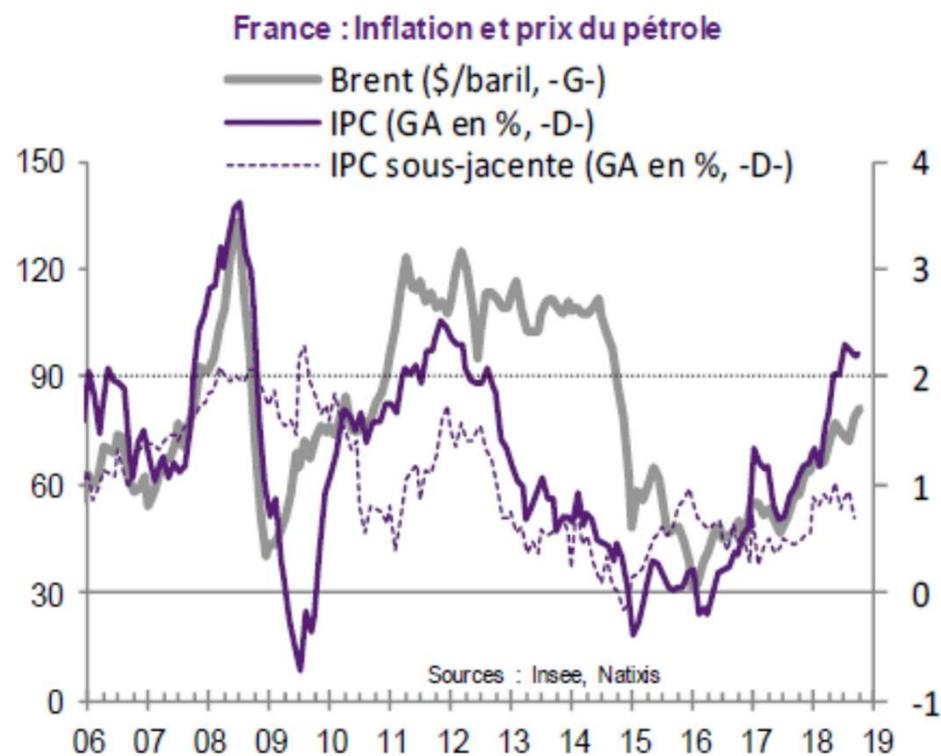
La croissance de la zone euro devrait ralentir de 2,5% en 2017 à 1,9% en 2018 puis à 1,3% en 2019.

Depuis le début de l'année, l'inflation a fortement accéléré. Elle atteint désormais 2,2% en octobre contre 1,3% en janvier. Elle vient peser sur le pouvoir d'achat des ménages et in fine sur la croissance.

Le contexte national

5

- En France, la croissance pour 2018 devrait atteindre 1,7% ainsi qu'en 2019.
- L'inflation en France devrait quant à elle être égale à 1,8% sur l'ensemble de l'année 2018. Elle est estimée pour 2019 à 1,4%.



La situation des finances publiques

6

- La loi de programmation 2018-2022 présente des objectifs aux collectivités locales dans le cadre de la participation au redressement des finances publiques. Un nouveau projet devrait intervenir à l'automne 2019 pour prolonger le dispositif de contractualisation jusqu'en 2023 et le rendre plus contraignant.
- Concernant le déficit public, l'objectif à atteindre en 2022 est de - 0,2 point du PIB toutes administrations confondues. Chaque composante doit donc faire des efforts pour réduire ce déficit. Concernant les collectivités locales, elles devront atteindre un excédent budgétaire de l'ordre de 20 milliards d'euros en 2022.

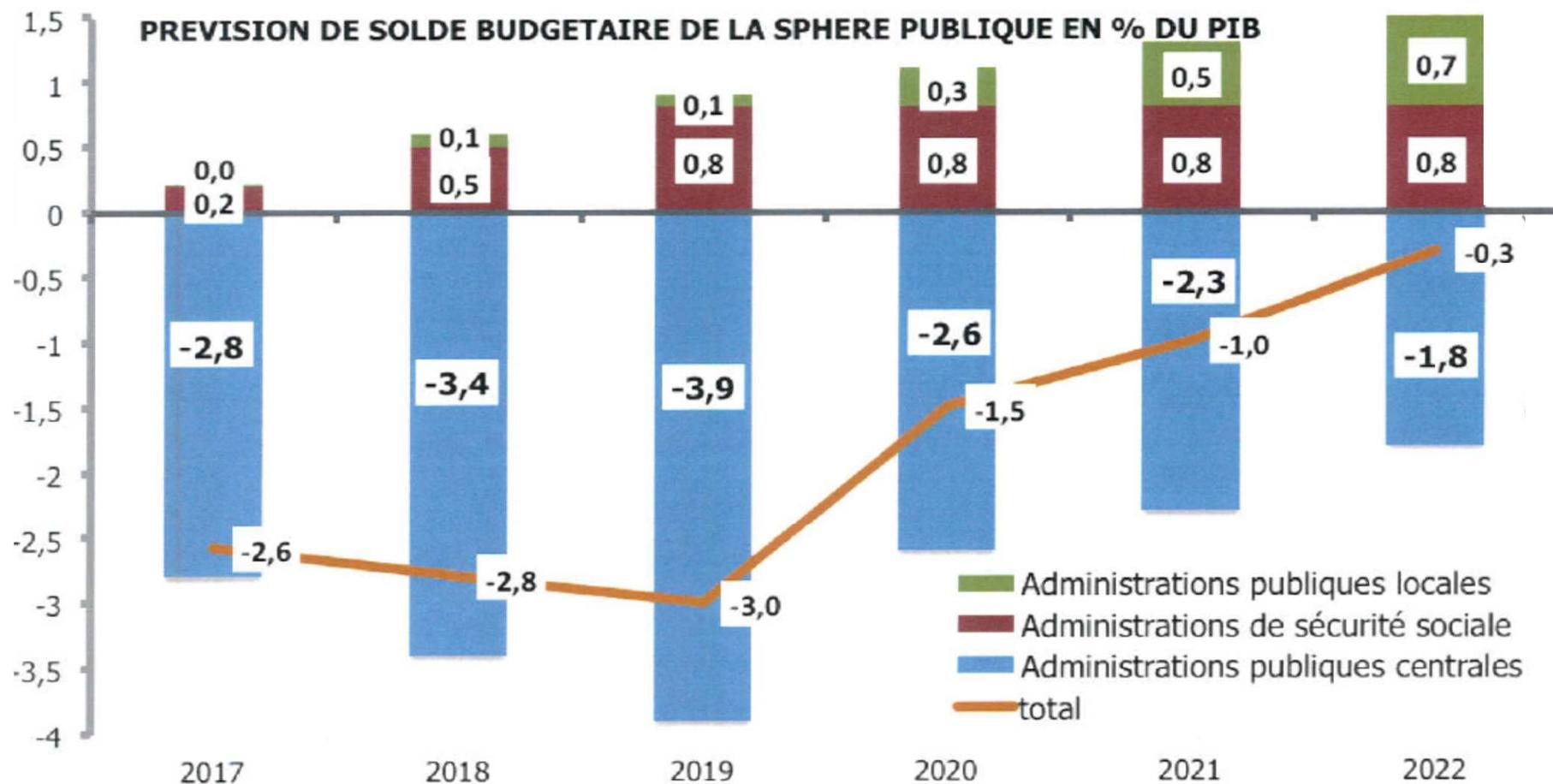
(En points de produit intérieur brut)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Solde public effectif :	-2,9	-2,6	-3,0	-1,5	-0,9	-0,2
Dont :						
- administrations publiques centrales	-3,3	-3,3	-4,0	-2,7	-2,4	-1,9
- administrations publiques locales	0,1	0,1	0,2	0,3	0,6	0,8
- administrations de sécurité sociale	0,2	0,5	0,8	0,8	0,8	0,8

La situation des finances publiques

7

L'excédent budgétaire demandé aux collectivités se traduit par un désendettement de ces dernières et donc un frein à l'investissement



La situation des finances publiques

8

L'objectif de maîtrise des dépenses publiques est maintenu selon les indicateurs d'évolution ci-dessous:

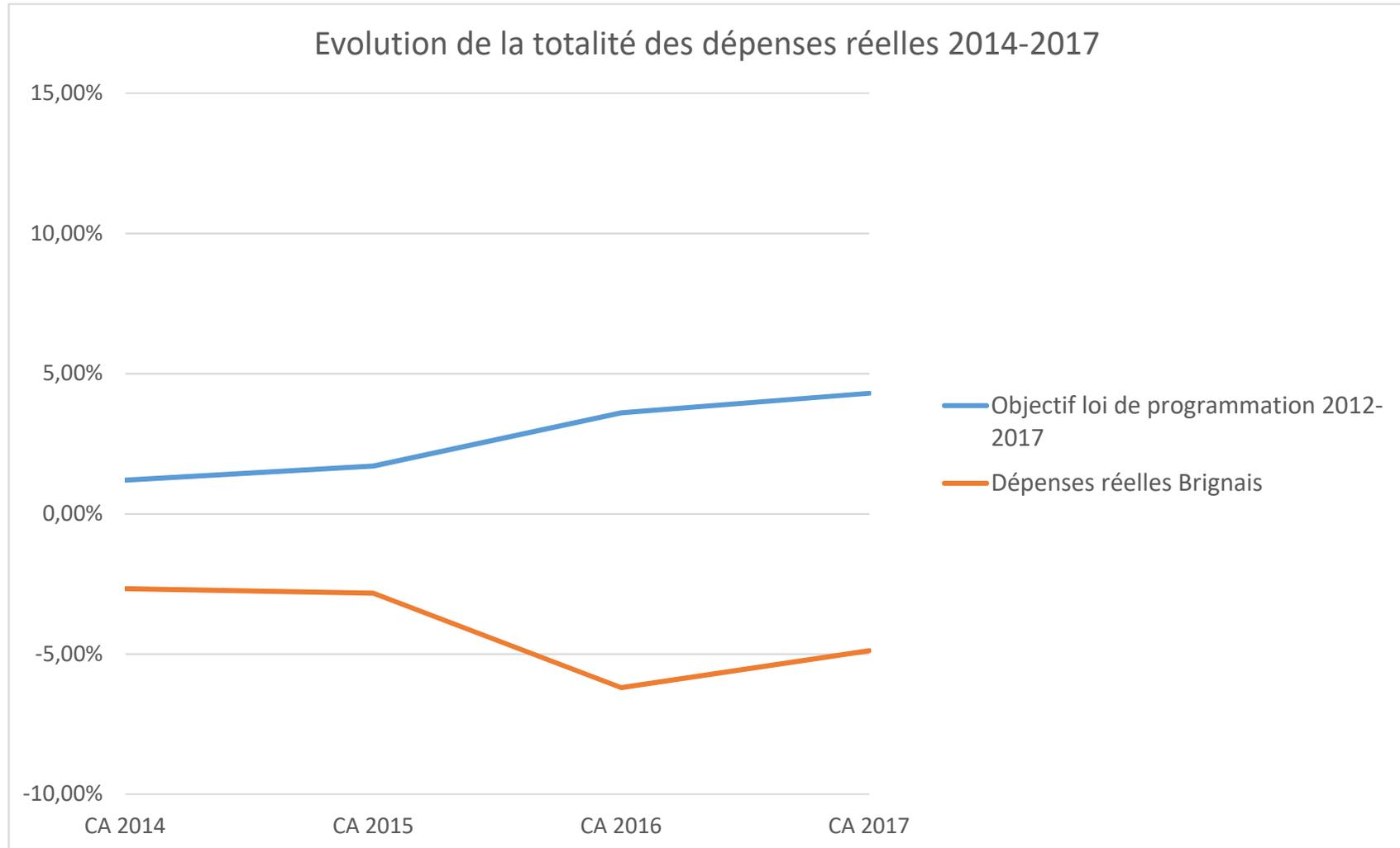
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Administrations publiques, hors crédits d'impôts	0,8	0,5	0,6	0,4	0,2	0,1
Dont :						
- administrations publiques centrales	1,0	0,1	0,8	1,2	0,7	0,2
- administrations publiques locales	0,7	0,3	0,7	-0,3	-1,6	-0,6
- administrations de sécurité sociale	0,6	0,9	0,4	0,1	0,6	0,4

Concernant plus spécifiquement les dépenses de fonctionnement, une baisse nette est demandée à compter de 2019 puisque les estimations de l'inflation atteignent 1,4% puis 1,75% jusqu'en 2022

Collectivités territoriales et groupements à fiscalité propre	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses de fonctionnement	1,2 %	1,2 %	1,2 %	1,2 %	1,2 %

Les objectifs de la loi de programmation 2012-2017

9



Le projet de loi de finances

Le projet de loi de finances 2019 reste dans la continuité des mesures annoncées.

Parmi celles-ci, on retrouve pour les finances des collectivités territoriales:

- Une enveloppe constante pour la dotation globale de fonctionnement à hauteur de 27 milliards d'euros dont 18 milliards pour le bloc communal regroupant les communes et les intercommunalités. Cela signifie que pour absorber les hausses dues à la population (35 millions pour les communes et 60 millions pour les EPCI) ainsi que le financement de 180 millions supplémentaires pour la dotation de solidarité urbaine et rurale qui sont incluses dans la DGF, il faudra continuer à appliquer l'écrêtement sur le calcul des dotations.
- La pérennisation du dispositif de soutien à l'investissement local mais financé à hauteur de seulement 570 millions d'euros contre 615 millions en 2018
- Pour l'enveloppe globale du fonds de péréquation communal et intercommunal (FPIC), elle est estimée constante puisque rien n'est intégré à ce jour dans le projet de loi de finances. Le mécanisme de répartition peut conduire à une contribution en hausse.

Le projet de loi de finances

11

- La taxe d'habitation:

La réforme de la taxe d'habitation et plus largement de la fiscalité locale n'est pas inscrite au projet de loi de finances 2019.

Un texte spécifique devrait être proposé au 1^{er} trimestre 2019.

Une certitude, l'Etat reverse en totalité les produits fiscaux de taxe d'habitation dégrévés jusqu'en 2020. A compter de 2021, aucun schéma n'est dessiné. Il est donc aujourd'hui très difficile de travailler les perspectives de fonctionnement jusqu'en 2022 (date de fin de la loi de programmation des finances publiques), les recettes fiscales des années 2021 et 2022 étant inconnues.

- La notion de concours encadrés:

La loi de finances 2018 avait remis en place l'ex-enveloppe normée sous le nom de concours encadrés. Le périmètre de ces concours encadrés a évolué pour 2019 et n'intègre plus le fonds de compensation de TVA et la TVA des régions. L'orientation est de faire baisser cette enveloppe de 0,18% par an jusqu'en 2022.

A cela s'ajoute le paiement par les collectivités du sinistre de Saint Martin inclus dans les concours encadrés pour un montant de 50 millions d'euros. C'est la première fois que l'Etat finance les sinistres par les variables d'ajustement de l'enveloppe normée et donc au final fait porté le poids de cette dépense aux collectivités territoriales.



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

Tendances budgétaires et orientations

Préambule

13

Le budget 2019 s'inscrit dans un contexte financier toujours plus contraint où les dotations de l'Etat s'amenuisent, la fiscalité locale est incertaine sur les prochaines années et les charges de fonctionnement s'alourdissent.

Malgré les nombreux efforts de gestion, les dépenses réelles de fonctionnement sont en légère hausse de 1,95% avec une reprise de l'inflation par rapport au budget primitif de 2018.

Les budgets annexes subissant les mêmes contraintes, la participation de la ville est donc impactée.

Grâce à une gestion active de la dette et à un profil de désendettement, les frais financiers sont maîtrisés.



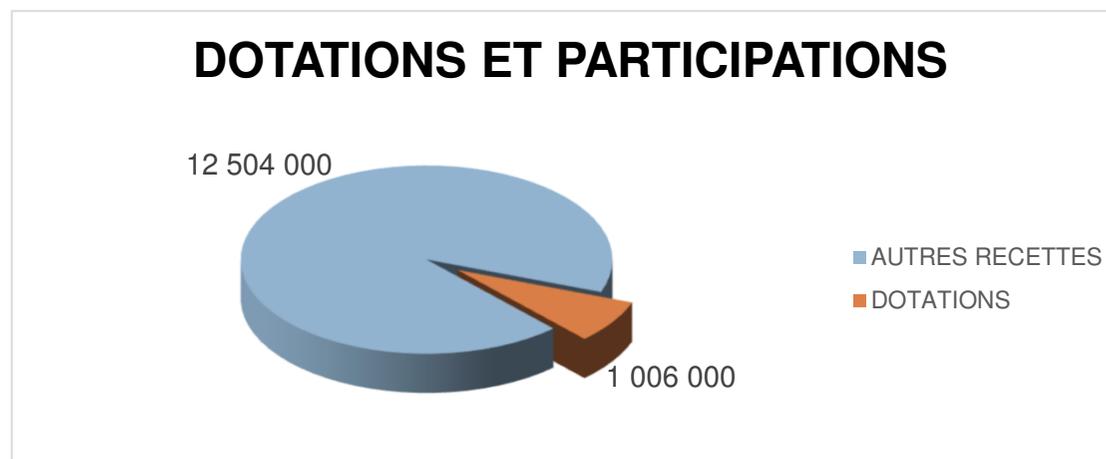
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

Les recettes de fonctionnement

Les dotations perçues

15

Les dotations perçues par la collectivité représentent environ 7,5% des recettes de fonctionnement du budget communal pour l'année 2019, alors qu'en 2014, elles représentaient environ 15,5%



Parmi les dotations perçues par la commune, les plus importantes sont:

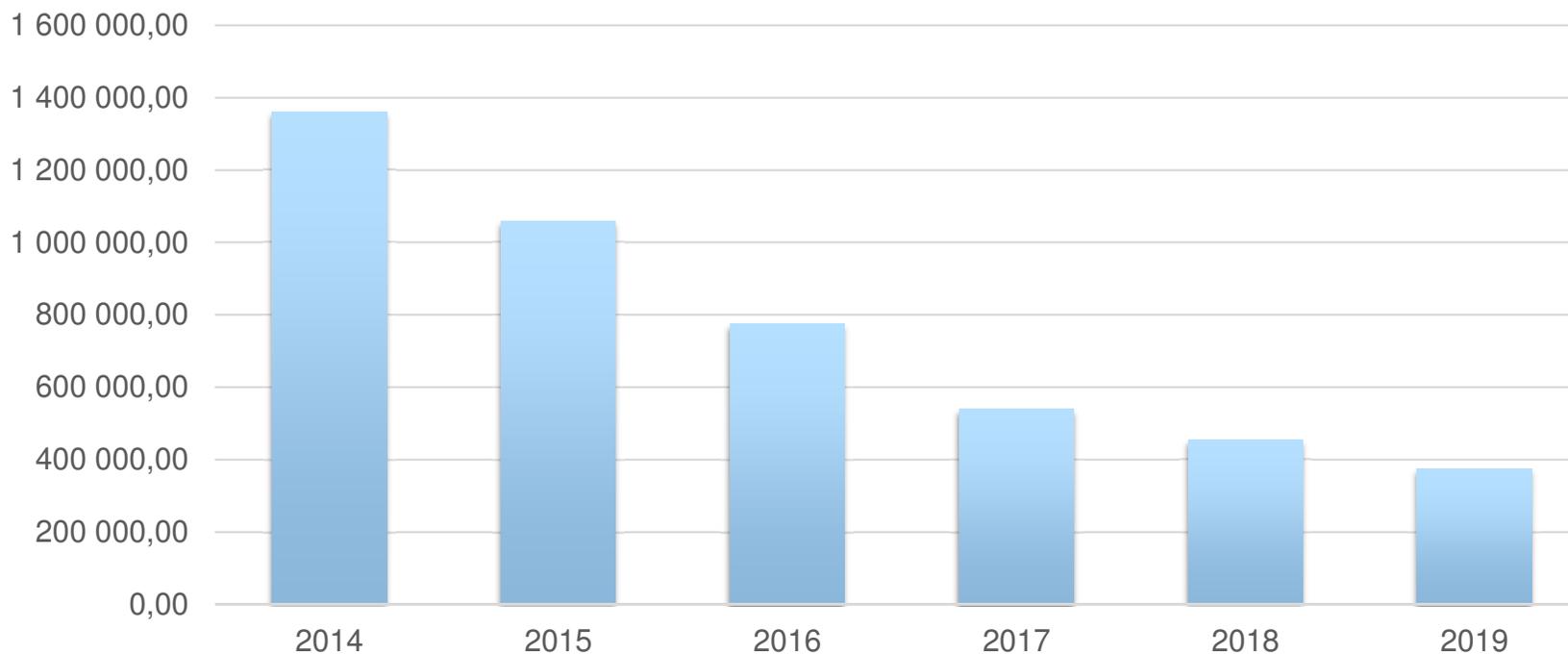
- La dotation globale de fonctionnement
- La participation de la Caisse d'allocations familiales au contrat enfance jeunesse

Les dotations perçues

16

La dotation globale de fonctionnement perçue par la commune est en baisse depuis plusieurs années. Pour 2019, la commune intègre un nouvel écrêtement identique aux années précédentes de 80 000€. Cet écrêtement sert à financer les variations mécaniques de l'enveloppe de DGF, évoquées plus haut, qui doit rester constante

DOTATION FORFAITAIRE

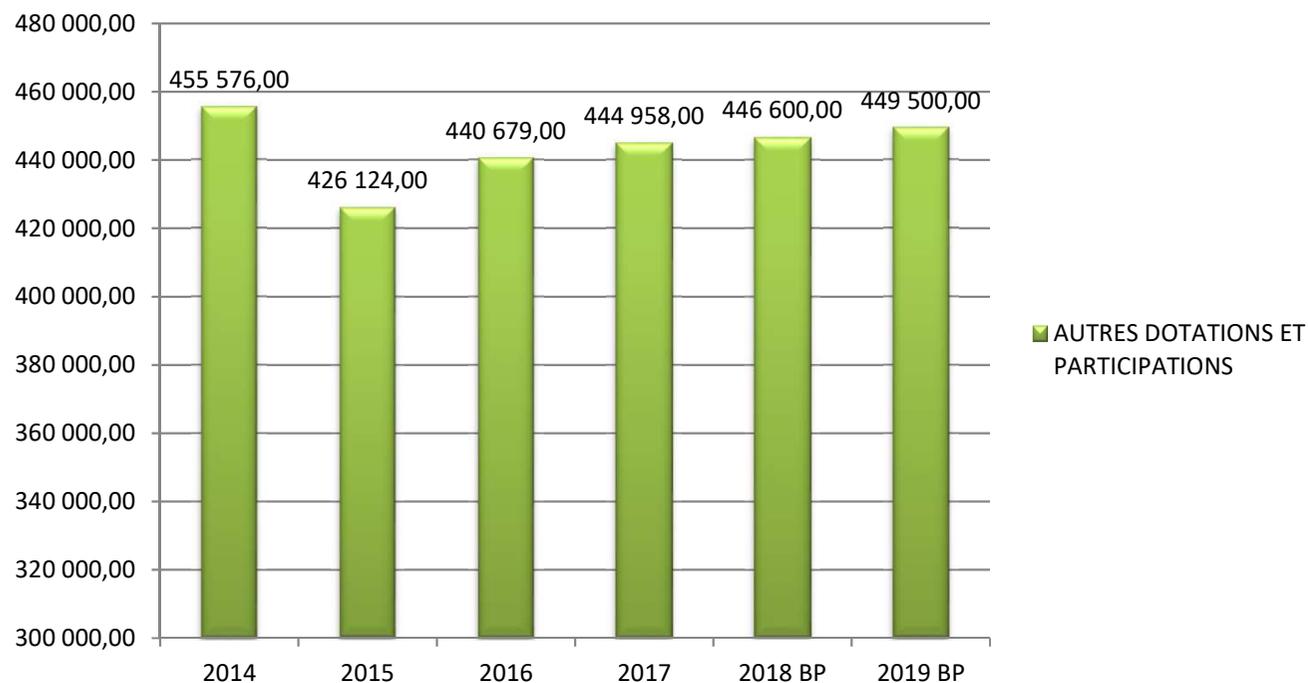


Les dotations perçues

17

La participation de la Caisse d'allocations familiales sur le budget de la ville se poursuit avec le contrat enfance jeunesse 2015-2018, qui a permis la prise en charge de nouvelles actions. Le nouveau contrat enfance jeunesse, en cours de travail avec l'organisme aura un impact sur les recettes 2020.

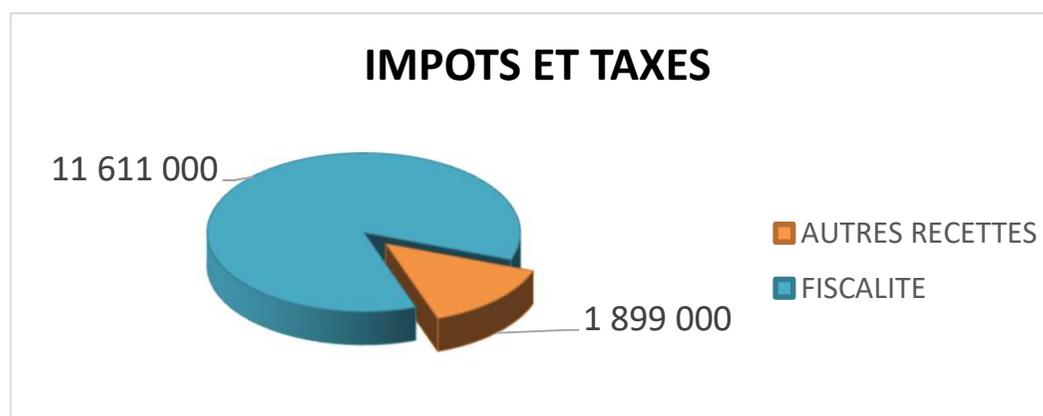
AUTRES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS



La fiscalité

18

Les impôts et taxes représentent 85,94% des recettes de fonctionnement du budget communal de 2019 soit 11 611 000 euros.



Parmi les recettes d'impôts et taxes, on retrouve:

- Les impôts ménages
- Les reversements de la CCVG par le biais de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité
- La taxe sur les droits de mutation
- La taxe sur l'électricité

La fiscalité

19

- Concernant la taxe d'habitation, comme évoqué plus haut, le projet de loi de finances n'intègre pas d'éléments nouveaux sur l'évolution de la fiscalité locale. Les communes sont confortées sur le fait que jusqu'en 2020 l'Etat financera les dégrèvements aux collectivités
- Les taux des impôts ménages n'augmentent pas sur le budget 2019 :
 - Taxe d'habitation : 10,31%
 - Taxe foncière bâtie : 16,11%
 - Taxe foncière non bâtie : 47,32%

BASES FISCALES	2014	2015	2016	2017	2018	2019	EVOLUTION 2014 -2019
	<i>prévisionnel prévisionnel</i>						
TAXE D'HABITATION	19 454 040	20 325 589	19 937 403	20 110 359	20 794 000	21 168 292	8,81%
FONCIER BÂTI	16 873 376	17 529 364	18 180 611	18 335 499	18 839 000	19 178 102	13,66%
FONCIER NON BÂTI	78 429	76 239	78 506	94 988	90 000	91 620	16,82%
PRODUITS FISCAUX	2014	2015	2016	2017	2018	2019	EVOLUTION 2014 -2019
TAXE D'HABITATION	2 005 712	2 095 568	2 055 546	2 073 378	2 143 861	2 182 451	
FONCIER BÂTI	2 718 301	2 823 981	2 928 896	2 953 849	3 034 963	3 089 592	13,66%
FONCIER NON BÂTI	37 113	36 076	37 149	44 948	42 588	43 355	16,82%

La fiscalité

20

- La loi de finances de 2017 a instauré à compter de 2018 une mise à jour automatique des valeurs locatives des locaux autres que professionnels en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation entre novembre N-2 et novembre N-1. Cet indice n'étant pas publié à la date pour le mois de novembre 2018, nous n'avons pas d'indication précise au moment de la présentation de ce rapport sur l'évolution des valeurs locatives pour 2019.

- Pour rappel

Revalorisation des bases pour l'année N+1	
2 014	0,90
2 015	1,00
2 016	0,40
2 017	1,20
2 018	1,80

- Le budget 2019 intègre une hausse de 1,8% du produit des taxes foncières (bâties et non bâties) et taxes d'habitation soit un montant de plus de 5 300 000 euros qui correspond à l'inflation minimum attendue pour l'année 2018, l'indice d'octobre 2018 étant de 2,2%

Les reversements CCVG

21

- La Communauté de communes de la Vallée du Garon reverse à la ville une attribution de compensation et une dotation de solidarité.
- Le montant de l'attribution de compensation versée par la CCVG à la commune de Brignais est impactée en 2019 du transfert de l'aire d'accueil des gens du voyage sédentarisés : elle va donc atteindre 4 428 000 €. Le changement provient également de la baisse de la refacturation pour l'année 2017 du coût du service marché public mutualisé en 2016.
- La dotation de solidarité communautaire de 2019 va intégrer le reversement aux communes membres d'un rôle complémentaire de 302 000 €, dont près de 109 000 € au bénéfice de Brignais.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
REVERSEMENTS CCVG	5 191 844	5 141 927	5 449 865	5 769 292	5 399 749	5 484 000
<i>dont attribution de compensation</i>	3 889 079	3 839 162	4 514 524	4 514 524	4 421 749	4 428 000
<i>dont dotation de solidarité communautaire</i>	1 302 765	1 302 765	935 341	1 254 768	978 000	1 056 000

Les autres recettes de fonctionnement

22

- Les produits des services s'élèvent à 700 000 € parmi lesquels on retrouve:
 - 263 000 € de restauration scolaire
 - 55 000 € de remboursement de la Résidence Autonomie les Arcades pour les repas des résidents à la cuisine centrale
 - 35 000 € de périscolaire en baisse suite au retour à la semaine de 4 jours
 - 20 000 € de redevance d'occupation du domaine public par les fournisseurs de fluides
 - 15 000 € de concessions cimetièrè
 - 15 000 € de recette liée à la médiathèque

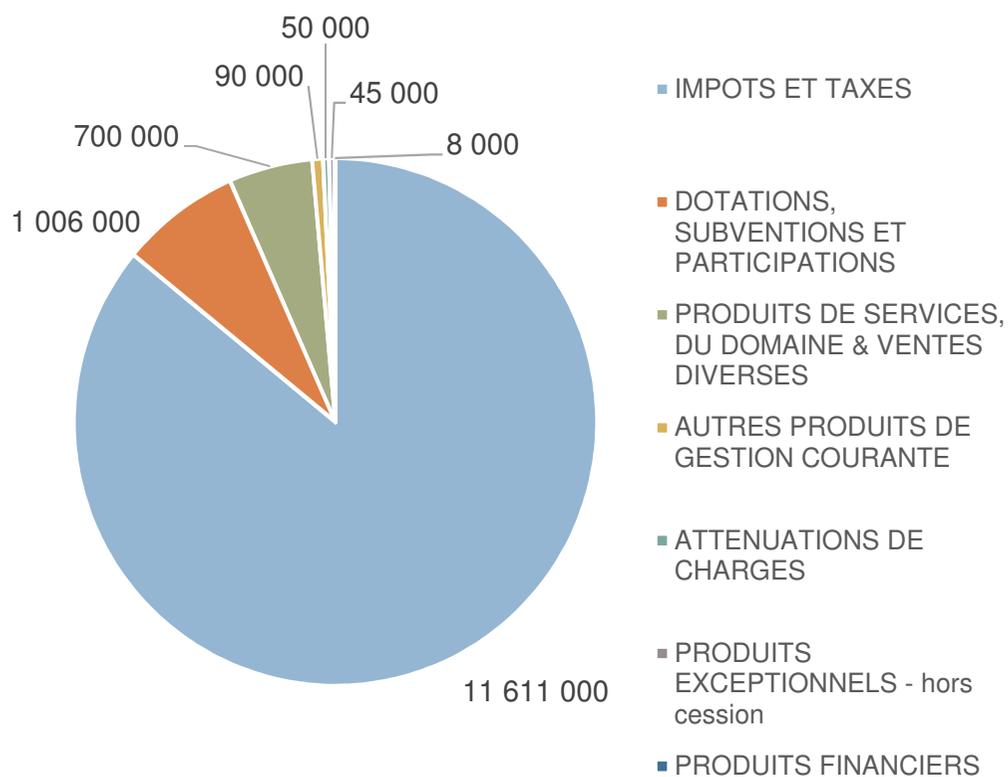
Sont intégrés dans les produits des services la refacturation aux budgets annexes des mises à disposition de personnel pour un total de 186 000€ ainsi que la gestion du service politique de la ville refacturé à la CCVG pour 87 000€, ce dernier ayant conservé la compétence.

- Les autres produits de gestion courante s'élèvent à 90 000 € et intègrent entre autres les loyers des logements communaux et la location des gymnases au collège et lycée

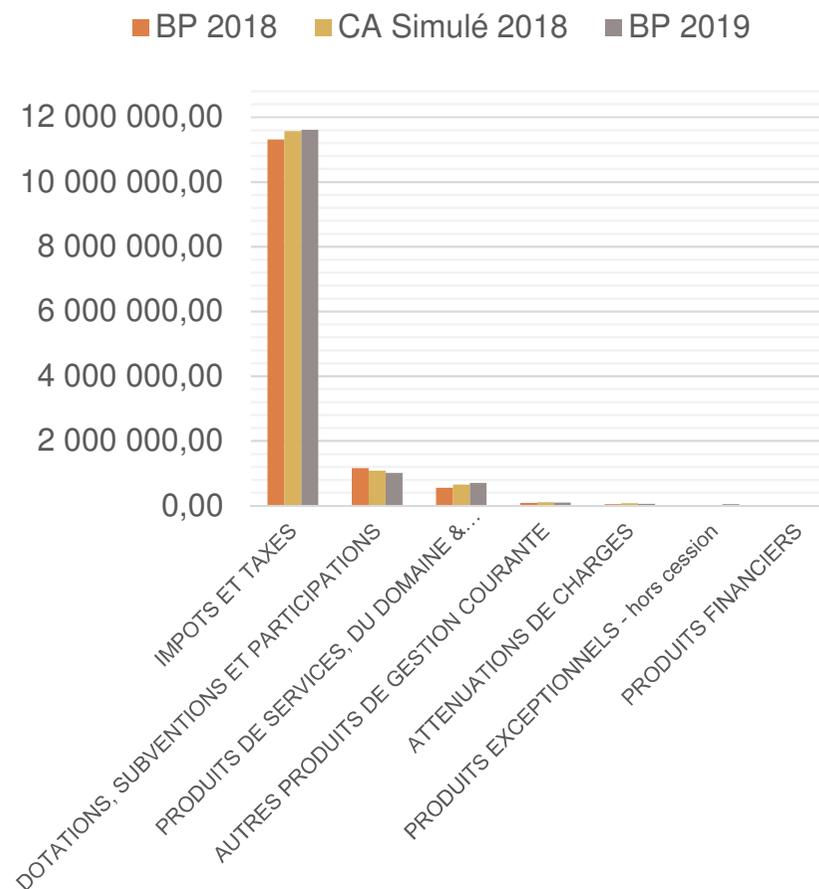
Les recettes de fonctionnement du BP 2019

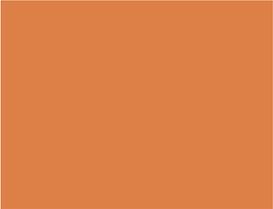
23

Recettes réelles de fonctionnement
13 510 000€



Evolution des recettes réelles de fonctionnement hors cessions





DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

Les dépenses de fonctionnement

Les charges à caractère général

25

Les charges à caractère général s'élèvent à 2 261 000€. Elles poursuivent les efforts de rationalisation dans le but d'une gestion saine des finances de la commune, parmi lesquels on retrouve :

- Les gains liés au renouvellement de divers marchés dont les assurances et l'entretien des chaudières, VMC et climatisation
- La suppression de l'antenne locale de l'Office du tourisme
- La non réalisation d'actions en 2019 comme l'anniversaire de jumelage des 15 ans avec Ponsacco, l'accompagnement financier du conseil citoyen ou encore la non intégration de congés bonifiés pour les agents venant des DOM TOM

Parallèlement, on observe de nouvelles actions comme :

- La location d'un terrain pour la création d'un parking provisoire sur le secteur de la Gare
- La conformité à la réglementation (renouvellement du diagnostic amiante, analyse de la qualité de l'air de certains bâtiments, la mise en place d'un délégué à la protection des données...)
- L'ajustement à la hausse du nombre d'élèves de maternelles et élémentaires ainsi que des demi pensionnaires et donc de la participation de la commune aux frais associés (fournitures scolaires, matériels, denrées alimentaires...)

Les dépenses de personnel

26

Les dépenses de personnel en 2019 s'élèveront à 6 290 000,00 €, soit un budget constant par rapport à celui de l'année 2018.

Les mesures principales impactant le budget 2019 sont les suivantes :

- ❖ Prévission de retour à la semaine de 4 jours représenterait une économie potentielle de 50 000,00 €.
- ❖ Un glissement vieillesse et technicité (GVT) de 1,00 % a été prévu pour l'année 2019.
- ❖ La prime de fin d'année évolue proportionnellement au coût de la vie (inflation) ; le montant a évolué de 1,6% en 2018 – le même montant a été prévu en 2019.
- ❖ Un tour d'élections européennes est prévu en 2019 ce qui entraîne une provision de 6 000,00 € pour le budget primitif de 2019.
- ❖ Aucun congé bonifié n'est prévu en 2019.
- ❖ La subrogation des agents contractuels a été réintroduite pour un montant de 6 000,00 € en 2019.
- ❖ Le budget alloué aux visites médicales est fixé à 21 000,00 € et celui alloué à l'assurance du personnel à 80 600,00 € environ.

Les dépenses de personnel

27

Les changements de temps de travail :

- ❖ 1 passage à temps complet (60% => 100%) et une modification de temps partiel (50% => 80%) au service affaires générales
- ❖ 1 passage à temps complet (80% => 100%) et une modification de temps partiel (80% => 60%) à la médiathèque
- ❖ 1 passage à temps partiel (100% => 80%) au SAE
- ❖ 1 passage à temps complet (80% => 100%) au SPL – unité espaces verts

Le recours à des agents contractuels :

- ❖ 2 contrat à durée déterminée sont prévus pour remplacement maternité (connus à ce jour – pas de prospection sur les maternités 2019)
- ❖ 2 contrats à durée déterminée (emplois non permanents se terminent en 2019 – services Médiathèque et Politique de la ville)
- ❖ Prévision d'un contrat supplémentaire à l'unité sport (animateur)

Les dépenses de personnel

28

Les créations / suppressions d'emploi :

- ❖ Récupération de la compétence « Politique de la ville » soit + 1 poste permanent (catégorie A) et + 1 poste en CDD non permanent (catégorie B)
- ❖ Intégration de la compétence « Passeport et CNI » soit + 0,6 ETP (catégorie C)
- ❖ Création d'un poste à la communication culturelle (catégorie C) entraînant l'intégration d'un agent de la RCAVB à la VILLE (catégorie C)
- ❖ Transformation d'un emploi à temps non complet en emploi à temps complet pour pallier le remplacement d'un départ d'agent dans le cadre d'une mutation interne (80% => 100% catégorie C)
- ❖ Transformation d'un emploi à temps non complet en emploi à temps complet à l'UEM (80% => 100% catégorie C)
- ❖ Transformation du poste d'agent volant vacant (50% => 40% catégorie C)
- ❖ Transformation d'un poste à temps complet en 0,6 ETP au service aménagement et urbanisme (catégorie C)
- ❖ Transformation d'un poste 0,5 ETP en poste 0,4 ETP au service patrimoine et logistique – administratif (catégorie C)

Les dépenses de personnel

29

Les départs en retraite :

- ❖ Prévission d'un départ en retraite d'un agent à temps complet à la Police municipale (catégorie B)
- ❖ Prévission d'un départ en retraite d'un agent à temps complet au SPL – unité Espaces verts (catégorie C)

Les participations et subventions

30

Les participations et subventions regroupent les contributions auprès des syndicats, les subventions de fonctionnement aux budgets annexes et le soutien au monde associatif.

L'évolution des subventions de fonctionnement aux budgets annexes:

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
RCAVB	507 566,00	534 600,00	540 150,00	558 600,00	559 000,00	559 000,00
CCAS	106 475,00	99 220,00	109 160,00	77 000,00	136 100,00	147 000,00
PETITE ENFANCE	453 505,00	480 335,00	439 840,00	356 500,00	393 800,00	414 000,00
Résidence Autonomie les Arcades	31 455,00	23 910,00	14 280,00	39 000,00	120 600,00	173 000,00

sous-total RCAVB+CCAS+PE+RAA	1 099 001,00	1 138 065,00	1 103 436,00	1 031 100,00	1 209 500,00	1 293 000,00
-------------------------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

PART DE LA SUBVENTION COMMUNALE DANS LE BUDGET PRIMITIF

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
RCAVB	92,99%	84,48%	81,31%	82,55%	81,87%	81,61%
CCAS	66,27%	64,32%	68,92%	62,12%	74,01%	84,92%
PETITE ENFANCE	31,75%	32,44%	30,33%	25,48%	27,21%	28,34%
Résidence Autonomie les Arcades	3,90%	2,92%	1,74%	4,54%	13,25%	17,97%

Le soutien aux associations a été légèrement augmenté pour un montant de 950 000 €

Les participations aux syndicats sont estimées à 280 000 € environ : elles ont été ajustées au réalisé et intègrent l'impact de la nouvelle délégation de service public du Syseg

Atténuations de produits

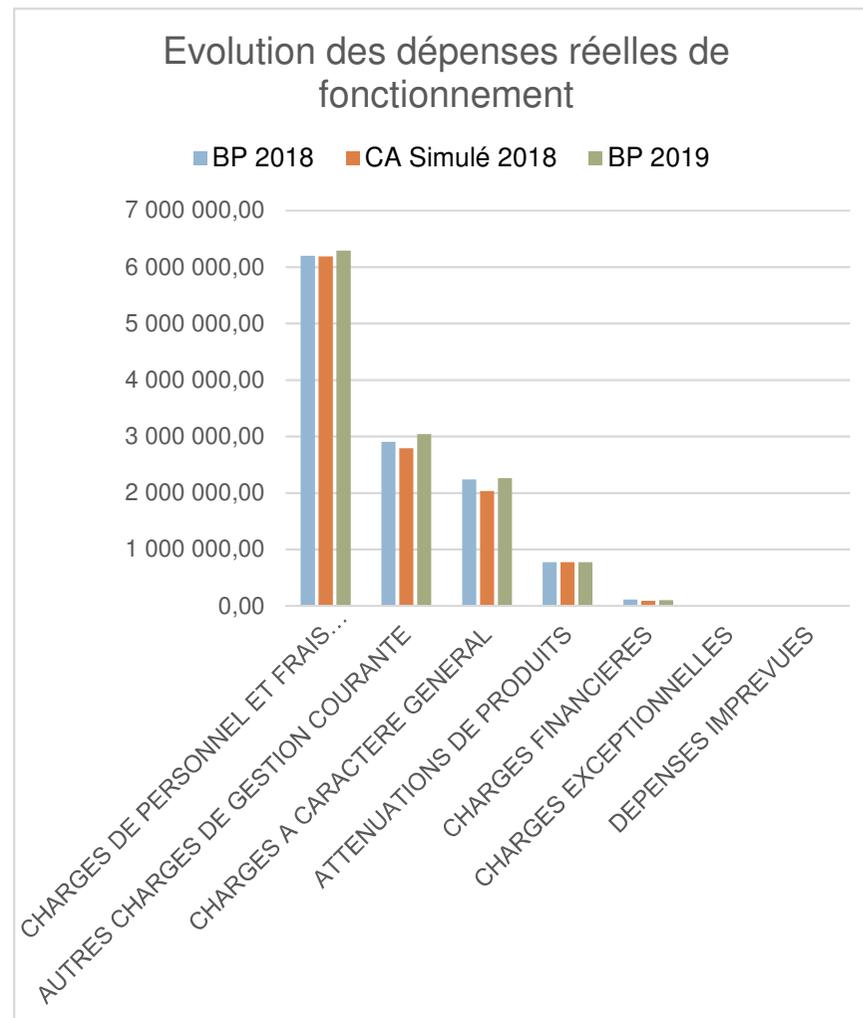
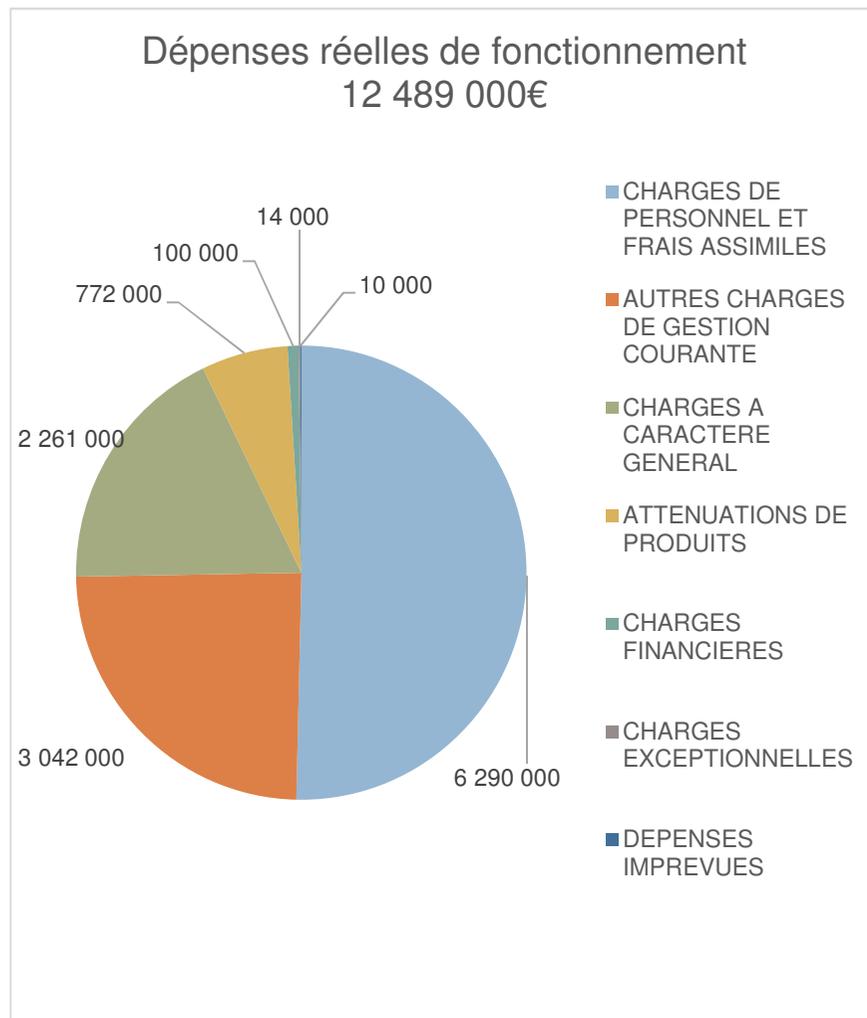
31

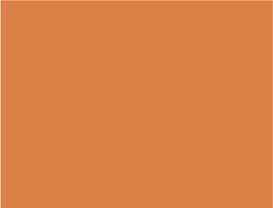
- La commune reversera à l'Etat un montant d'environ 772 000 € au titre :
 - Du prélèvement SRU à hauteur de 60 000 €
 - Et du fonds de péréquation intercommunale et communale à hauteur de 712 000 €.

- Les reversements faits à l'Etat s'élèvent à 772 000 € contre 375 000 € de DGF attendue.

Les dépenses de fonctionnement du BP 2019

32





DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

La section d'investissement

Les recettes hors emprunt d'investissement du BP 2019

34

La section de fonctionnement permettrait de dégager 1 021 000€ d'autofinancement en intégrant les dotations aux amortissements

A cela s'ajoutent différentes recettes dont

- les cessions suivantes : place Diot et rue de l'industrie pour 372 000€
- le FCTVA à hauteur de 340 000€,
- les taxes d'aménagement pour 350 000€

MVT	RECETTE	Total
REEL	CESSION	372 000
	TAXE D'AMENAGEMENT	350 000
	FCTVA	340 000
	AMENDES DE POLICE	230 000
	REMBOURSEMENT PRÊT PAR RCAVB	37 600
	CAUTION	2 000
	Total REEL	
Total général		1 331 600

Les dépenses d'investissement 2019

MVT	TYPE DE DEPENSE	OPERATION	Total	Coût global PPI
REEL	EN PHASE D'ETUDE	DIVERS AMENAGEMENTS URBAINS	50 000	50 000
		RESIDENCE SENIORS	30 000	30 000
	Total EN PHASE D'ETUDE		80 000	
3	ENGAGEES SUR 2019	ACQUISITIONS FONCIERES	910 000	1 146 000
		MODES DOUX	290 000	393 000
		AMENAGEMENT STADE COMPLEXE MINSSIEUX	250 000	503 000
		RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN	200 000	2 094 000
		ORU DES PEROUSES	116 000	400 000
		AMENAGEMENT MEDIATHEQUE	67 000	138 000
		ACCESSIBILITE PERSONNES HANDICAPEES	54 200	193 000
		THEATRE DE VERDURE	50 000	50 000
		AMENAGEMENT QUARTIER GIRAUDIERE	50 000	244 000
		PLAN DE PROPRIETE URBAINE	42 000	42 000
		VIDEOPROTECTION	35 000	182 000
		MONUMENTS PATRIMONIAUX	35 000	111 000
		SECURITE DANS LES ECOLES	22 320	79 000
		PLAN LOCAL D'URBANISME	12 500	162 000
		ALIGNEMENT	6 000	15 000
		AIRE DE JEUX	5 000	103 000
			Total ENGAGEES SUR 2019	
	RECURRENTES	MATERIEL / MOBILIER / SIGNALETIQUE	143 780	143 780
		ENTRETIEN BATIMENTS	108 600	108 600
		SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	75 000	75 000
		INFORMATIQUE	72 100	72 100
		ECLAIRAGE PUBLIC	70 000	70 000
		DEPENSES IMPREVUES	50 000	50 000
		VEHICULES	44 000	44 000
		SUBVENTION EQUIPEMENT EAUX PLUVIALES	40 000	40 000
		OPERATION FACADES	40 000	40 000
		ESPACES VERTS	40 000	40 000
		DIVERS	33 500	33 500
	ENTRETIEN PARKING	10 000	10 000	
	Total RECURRENTES		726 980	

Total général

2 952 000

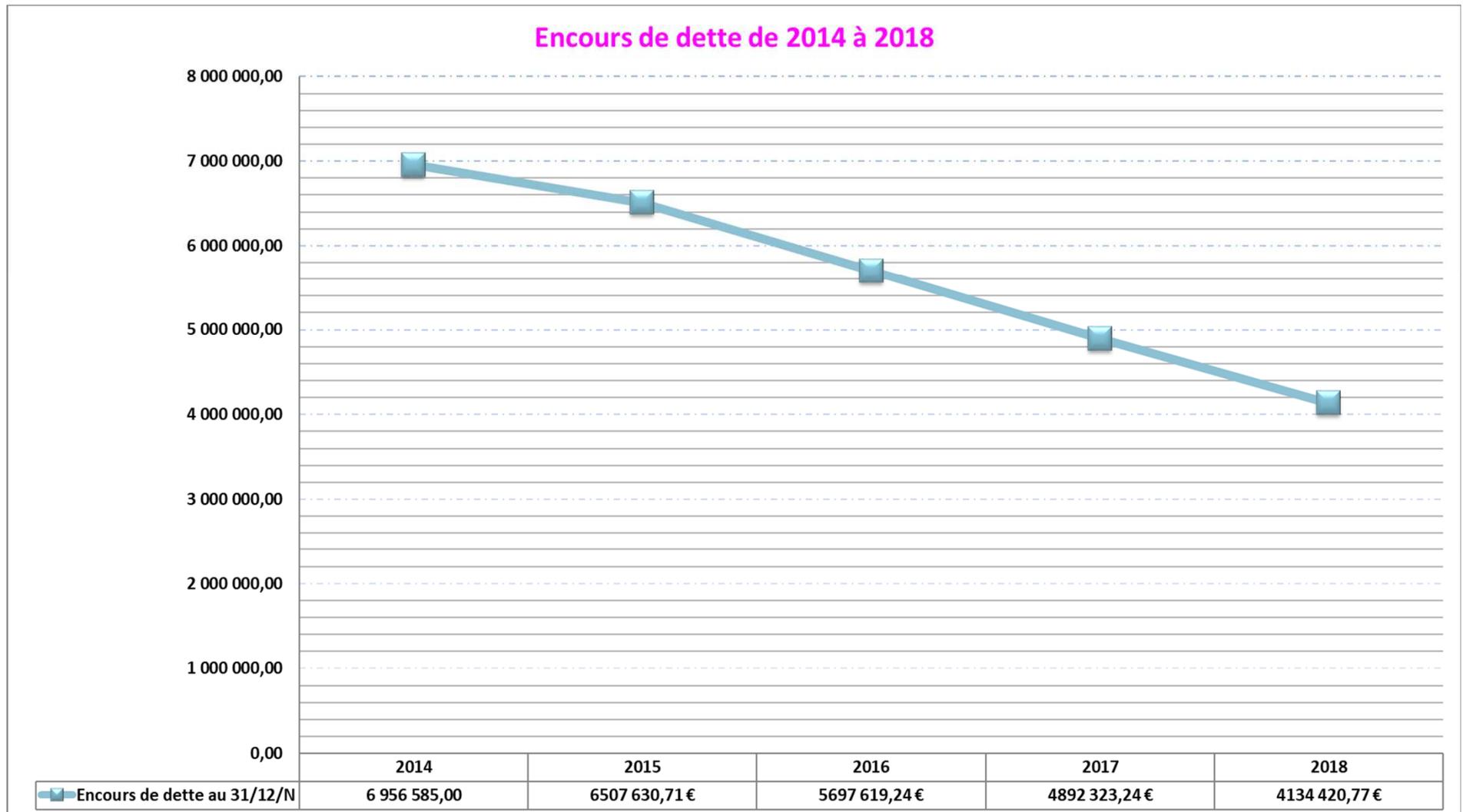
* Le coût global estimatif des dépenses récurrentes correspond au montant sur l'année 2019



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

La dette communale

Evolution de l'encours de dette de 2014 à 2018



Dettes 2019

38

Nombre de prêts en cours au 1^{er}/01/2019 = 11

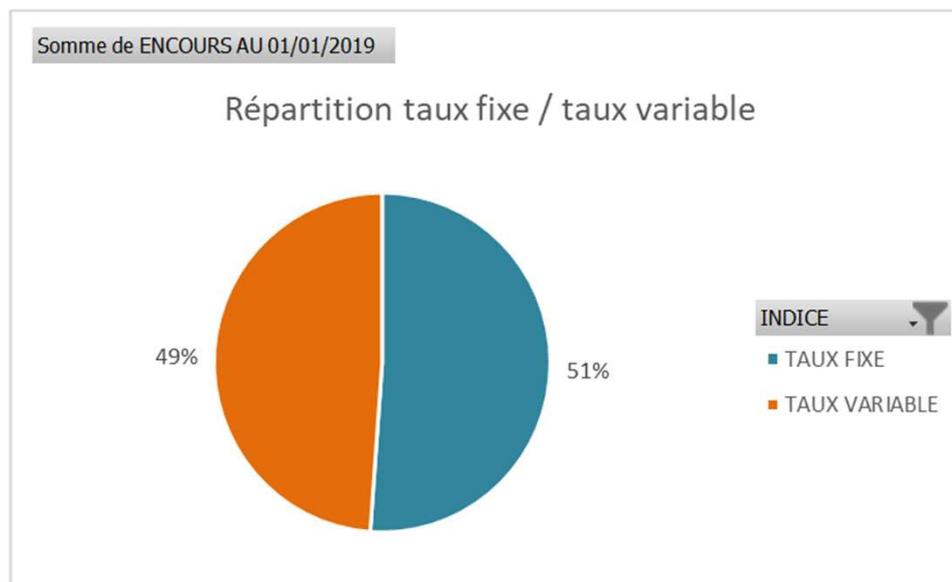
- 8 prêts à taux fixe variant de 1,40% sur 10 ans à 4,92% sur 20 ans
- 3 prêts à taux variable basés sur le taux du livret A, sur l'Euribor 12 mois et un taux multi index (possibilité de choix entre des taux Euribor, TAG...)

La commune n'a pas contracté de prêt à taux structuré

Encours de dette au 1^{er}/01/2019 pour une population de 11 575 habitants =

- Pour mémoire, 4 892 323,24 € en 2018, soit 423 € par habitant (11 555 habitants)
- 4 134 420,77€ en 2019, soit 357 € par habitant

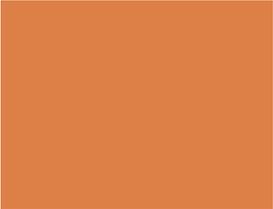
Le montant des intérêts remboursés sur 2019 est estimé à 100 000€, intérêts courus non échus inclus



L'emprunt estimé pour 2019

39

- Afin d'équilibrer la section d'investissement, l'emprunt 2019 s'élève au 1^{er} janvier à environ 1 350 000 €
- Il est important de rappeler que le vote du budget 2019 n'intègre pas le résultat de l'année précédente. Ainsi l'emprunt indiqué n'est qu'un emprunt d'équilibre et ne sera pas celui contracté sur l'année.



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

L'évolution des finances communales

La prospective du budget principal de 2017-2022

41

La collectivité a travaillé sur la prospective financière ci-après qui intègre les hypothèses suivantes :

Côté dépenses:

- Evolution des dépenses réelles de fonctionnement contenue à 1,2%
- Evolution de la masse salariale de 1% y compris sur les budgets annexes
- Intégration de l'adhésion au Sytral à compter de 2020 avec :
 - une participation en tant qu'employeur plafonnée à 1,85% sur les budgets à plus de 10 salariés (Ville et CCAS) => suppression de 0,5% versé au Département pour les cars du Rhône + un coût par habitant de 20€ (moyenne de 12 000 habitants). Ces 2 éléments ainsi que leur progressivité sont liés aux négociations avec le Sytral
 - La suppression de la navette transport

Côté recettes:

- La suppression de la taxe d'habitation à compter de 2021 et son remplacement par une compensation de l'Etat figée
- La hausse de la taxe foncière de 2% en lien l'évolution des bases liée à l'inflation
- La baisse de la dotation globale de fonctionnement de 80 000€ par an avec la poursuite de l'écrêtement
- La baisse de l'attribution de compensation versée par la CCVG à compter de 2020 intégrant la refacturation du service informatique mutualisé

La prospective du budget principal de 2017-2022

42

Il est important de noter que la fiscalité locale à compter de 2021 est incertaine avec la suppression de la taxe d'habitation. Pour l'heure il n'est pas connu le nouveau système qui sera mis en place. Un projet de loi doit paraître au 1^{er} trimestre 2019. Les perspectives financières sont donc difficile à mettre en place.

	2017 (CA)	CA simulé 2018	2019	2020	2021	2022
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	13 773	13 260	13 252	13 136	13 139	13 124
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT hors intérêts dette	11 947	11 701	11 837	11 947	12 096	12 248
EPARGNE DE GESTION (1-2 = A)	1 826	1 559	1 415	1 188	1 043	876
intérêts de la dette	94	82	69	73	60	47
EPARGNE BRUTE	1 732	1 477	1 346	1 115	983	829
remboursement du capital de dette	768	719	702	773	721	592
EPARGNE NETTE	963	758	644	343	262	237
dépenses d'investissement	2 553	5 090	4 449	4 000	2 500	2 500
recettes d'investissement	5 068	6 873	3 833	3 000	2 000	2 000
dépenses d'investissement -recettes d'investissement	-2 515	-1 783	616	1 000	500	500
emprunt	0	0	765	1 157	738	763
besoin de financement au sens de l'article 10 de la loi de programmation 2018-2022 : emprunt - remboursement de dette	-768	-719	63	385	17	171

La prospective du budget principal et son budget annexe de 2017-2022

43

	2017 (CA)	CA simulé 2018	2 019	2 020	2 021	2 022
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	13 951	13 400	13 349	13 243	13 256	13 251
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT hors intérêts dette	12 056	11 787	11 892	12 011	12 169	12 331
EPARGNE DE GESTION (1-2 = A)	1 895	1 613	1 457	1 231	1 087	920
intérêts de la dette	103	90	77	80	66	53
EPARGNE BRUTE	1 792	1 523	1 380	1 151	1 021	867
remboursement du capital de dette	805	756	740	811	759	631
EPARGNE NETTE	986	767	640	341	262	236
dépenses d'investissement	2 502	5 102	4 420	4 055	2 555	2 555
recettes d'investissement	5 150	6 964	3 902	3 146	2 175	2 242
besoin de financement	-2 648	-1 862	518	909	380	313
emprunt	0	0	765	1 157	738	763
besoin de financement au sens de l'article 10 de la loi de programmation 2018-2022 : emprunt - remboursement de dette	-805	-756	25	347	-21	132